

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
3^e séance
tenue le
lundi 5 octobre 1992
à 10 heures
New York

UN LIBRARY

JAN 07 1993

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3^e SEANCE

UN/SA COLLECTION Président : M. PIRIZ-BALLON (URUGUAY)

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

DEBAT GENERAL

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.3
8 octobre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Le PRESIDENT dit qu'à l'issue de consultations avec les membres du Bureau, il a été décidé de répartir les responsabilités entre les deux Vices-Présidents concernant les consultations officielles sur les projets de proposition qui seront soumis au titre des divers points de l'ordre du jour alloués à la Commission.

DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

2. M. JI Chao Zhu (Secrétaire général adjoint au développement économique et social) dit que la revitalisation que connaît l'Organisation en ce qui concerne le maintien de la paix et le règlement des conflits doit s'étendre aussi, comme le veut l'Article 55 de la Charte, au relèvement des niveaux de vie, au plein emploi et à la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique et social. La tâche de l'ONU demeure la poursuite simultanée de la paix et du développement. Dans ce contexte, la Deuxième Commission ne peut se dérober à la responsabilité morale de faire face plus hardiment à la difficile situation présente de l'économie mondiale, car faute de comprendre pleinement les dangers fondamentaux qu'elle recèle et d'aborder le problème sur le fond, on risque de voir se produire une véritable catastrophe économique. Mais l'Organisation ne peut suffire à la tâche, et seule la reconnaissance, par les Etats Membres, de la gravité des problèmes de l'économie mondiale, et une volonté politique de chercher collectivement à les résoudre, peut donner des résultats positifs. En effet, l'économie mondiale est plus intégrée que jamais et elle n'est pas un jeu où pertes et gains s'annuleraient.

3. En 1992, le taux annuel de croissance de la production mondiale a été inférieur à 1 %, et la production par habitant devrait baisser pour la deuxième année consécutive. La situation ne prête donc à aucune complaisance. Or, on semble être devenu progressivement insensible à l'acuité des problèmes : appauvrissement dans de nombreuses régions du monde, famines massives, stagnation économique alors que la population continue à augmenter, montée du protectionnisme, lourd endettement, érosion progressive du système commercial mondial, encouragée par l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations d'Uruguay, instabilité politique grandissante dans beaucoup de pays, violences ethniques, afflux massif de réfugiés économiques, détérioration continue de l'économie de l'ex-Union soviétique malgré l'aide fournie, dangereuses distorsions dans l'économie de divers grands pays industriels; à cela il faut ajouter l'absence d'une véritable coordination des politiques, qui est pourtant le seul espoir de progresser dans la solution de tous ces problèmes.

4. Les taux de croissance sont extrêmement disparates. La stagnation s'explique par la récession ou la faiblesse de la reprise dans les pays

(M. Ji Chao Zhu)

industriels, mais aussi par le déclin sans précédent de l'économie des pays en transition, où la production a baissé de 30 % environ ces deux années précédentes. Les difficultés de la transition se sont révélées beaucoup plus graves que prévu. En outre, l'économie des nouvelles entités nées de l'ancienne Yougoslavie s'est pratiquement effondrée. La croissance dans l'ensemble des pays en développement a atteint 4,8 % environ en 1992, mais cette amélioration est très inégalement répartie, car elle est due surtout à l'accélération de la croissance en Chine et à la reprise en Asie occidentale après la guerre du Golfe. La croissance est restée vigoureuse en Asie du Sud et de l'Est et elle a repris en Amérique latine et dans les Caraïbes en 1991 et 1992. La situation continue en revanche à se détériorer en Afrique, du fait notamment de la sécheresse qui touche une grande partie du continent. Le dynamisme prolongé de la croissance dans plusieurs pays de l'Asie du Sud et de l'Est est un motif d'optimisme. Ces pays augmentent leurs importations et contribuent donc modestement mais utilement à la croissance d'autres pays. La légère reprise en Amérique latine est encourageante, mais il est à craindre que ses causes ne soient éphémères. Sur le front de la dette extérieure, certains progrès semblent avoir été enregistrés, grâce à des accords de restructuration de la dette bancaire de plusieurs pays lourdement endettés, selon des modalités qui reconnaissent les limites économiques, sociales et politiques de la capacité d'assurer le service de la dette.

5. L'ordre du jour d'une action multilatérale urgente est aujourd'hui particulièrement chargé. Il est impératif de résoudre les conflits ethniques et politiques qui déchirent les nations et retardent la croissance économique dans certains pays, de mettre un terme à la récession ou à la stagnation prolongée dans les pays industriels, d'enrayer la baisse de la production et du niveau de vie dans les pays dont l'économie est en transition, de remédier aux effets de la sécheresse et de la famine, qui touchent des millions de personnes de par le monde, de relancer vigoureusement la croissance en Afrique, et de résoudre définitivement le grave problème de l'endettement des pays en développement. De ce fait, la Deuxième Commission doit se demander comment organiser ses travaux de façon à être le lieu d'un débat de haut niveau entre les Etats Membres, à la recherche de solutions à ces graves problèmes. Il n'existe pas d'instances politiques universelles plus indiquées qu'elle pour cette tâche.

6. Les grands pays industriels doivent mieux coordonner leurs politiques économiques pour rétablir la confiance. Les difficultés qu'a connues le système monétaire européen en septembre 1992 en montrent bien la nécessité. Il est clair cependant qu'une bonne coordination des politiques économiques suppose que chacun des partenaires prenne à sa charge une part équitable du fardeau de l'ajustement. C'est le cas bien sûr dans le domaine des taux de change, mais aussi s'agissant des excédents commerciaux persistants de certains pays, lesquels doivent aider les pays à déficit commercial persistant à retrouver leur équilibre. Cette nécessité de partager les responsabilités ne se borne pas aux pays industriels. Elle s'étend aussi à la relation entre ces pays et les pays en développement. Nombre de ceux-ci, on le sait, ont

/...

(M. Ji Chao Zhu)

entrepris des réformes majeures de leur politique économique ces dernières années, souvent à grands frais pour ce qui est du coût humain, au moins à court terme. Une action symétrique des pays industriels a cependant fait défaut. Les politiques qu'ils ont suivies n'ont pas réussi à relancer la croissance. La plupart de ces pays ont trop mis l'accent sur la politique monétaire pour pouvoir relancer vraiment la croissance. Les capacités de production sont ainsi largement sous-utilisées dans la plupart des pays et, alors qu'il faut améliorer l'infrastructure physique et les ressources humaines, une réorientation de la politique budgétaire dans le sens d'une stimulation de la demande et de l'investissement est une condition essentielle de la reprise de la croissance. Un programme crédible, à moyen terme, d'assainissement budgétaire reste la clef d'un rétablissement de la confiance. Un accroissement des investissements, financé par un alourdissement momentané du déficit budgétaire ou par une restructuration des dépenses, engendrerait des revenus et de l'épargne et n'est pas nécessairement en conflit avec l'objectif de l'assainissement budgétaire à moyen terme.

7. La conclusion des négociations d'Uruguay serait de nature à améliorer le climat international de l'investissement et de la croissance; mais ces négociations restent bloquées sur la question des subventions agricoles et elles ont pris près de deux ans de retard. L'impasse fait peser une incertitude sur l'avenir du système commercial multilatéral et décourage la croissance et les investissements qui seraient les plus rationnels. Seule une intervention politique au plus haut niveau permettrait de réconcilier les positions de la Communauté européenne et des Etats-Unis.

8. L'apport global de ressources aux pays en développement s'est heureusement amélioré. Pourtant, il reste bien en deçà des besoins et, récemment, a consisté surtout en apports de capitaux privés à court terme. Beaucoup de pays continuent à avoir besoin d'une aide publique assortie de conditions libérales. Les pays dont l'économie est en transition ont besoin d'une injection massive de ressources extérieures. Il est donc essentiel de donner immédiatement effet à la neuvième augmentation des quotes-parts du FMI, de mener à bien le dixième exercice de reconstitution des réserves de l'IDA et d'accroître nettement le capital de la Banque asiatique de développement. L'aide concessionnelle bilatérale joue encore un rôle important dans le développement des pays les plus pauvres et doit donc être accrue pour soutenir l'effort d'investissement et de diversification de l'économie.

9. La fin de la guerre froide avait laissé espérer une réduction substantielle et rapide des dépenses militaires. Elle a en effet commencé, et il y a lieu d'attendre une réduction plus marquée encore de ces dépenses. Pourtant le ralentissement économique a amené certains pays à protéger les emplois de leurs importantes industries d'armement. La reconversion devient un fardeau quand la croissance est lente et les emplois sont rares. Aussi la relance de la croissance économique est-elle essentielle si l'on veut vraiment recueillir les dividendes de la paix.

(M. Ji Chao Zhu)

10. Les Etats Membres ne peuvent se dérober à l'obligation de donner suite aux accords conclus lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et notamment d'appliquer concrètement les dispositions du programme Action 21. Il faut donc d'importantes ressources additionnelles pour réaliser les programmes de développement écologiquement rationnel, en particulier dans les pays en développement, si l'on veut que l'élan acquis grâce à la Conférence de Rio ne soit pas rapidement dissipé. Les décisions que prendront les Etats Membres, à la session en cours, s'agissant d'une nouvelle commission sur le développement durable, détermineront le travail futur de l'Organisation en matière d'environnement et de développement. Il va de soi, quand on regarde vers l'avenir, que le développement doit être économiquement, socialement et écologiquement rationnel et durable. Mais aucun aspect du développement ne saurait être traité isolément, et il ne faut pas perdre de vue qu'aucun progrès majeur de l'aspect environnemental du développement ne pourra être obtenu en l'absence d'une solution aux grandes questions de l'accroissement de la population, de la stagnation économique, de l'atténuation de la pauvreté, de l'emploi, de la mise en valeur des ressources humaines et de la création de capacités nationales. Ce lien est un facteur important dans les décisions que les Etats Membres pourront être amenés à prendre à la session en cours concernant le mandat et le fonctionnement de la nouvelle Commission sur le développement durable dans le contexte de la revitalisation du Conseil économique et social.

11. Etant donné la gravité de la situation économique mondiale, il est indispensable que les dirigeants politiques reconnaissent la nécessité de définir d'urgence une approche commune et élaborent des politiques collectives avec des "règles du jeu" communes afin que l'économie mondiale puisse se développer dans l'intérêt de tous les Etats et de tous les peuples par l'investissement productif et l'augmentation des échanges. A cet égard, l'ONU peut jouer un rôle important en procédant à un examen collectif et objectif de l'économie mondiale, en recensant et en analysant les incidences potentielles des diverses possibilités d'action à la disposition des Etats Membres, et, par le canal d'un mécanisme approprié du Conseil économique et social revitalisé et de l'Assemblée générale, en parvenant à des décisions sur les grands objectifs et les directives générales à l'intention des Etats Membres, des organismes internationaux de financement du développement et des organisations régionales. Avec le Département du développement économique et social, les institutions de Bretton Woods et le GATT doivent participer aux délibérations du Conseil économique et social et de la Deuxième Commission pour faciliter les décisions. Cette étroite coopération avec les institutions de Bretton Woods prendra de l'importance à l'avenir. Il faut également renforcer et harmoniser les efforts que déploie l'ensemble du système des Nations Unies afin d'aider les gouvernements des Etats Membres à déterminer les grandes orientations de leur politique économique.

12. Il appartient à la fois aux Etats Membres et au Secrétariat de l'ONU de faire en sorte que la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement se traduise par un progrès économique et social concret et

/...

(M. Ji Chao Zhu)

tangible pour tous les pays en développement. C'est à cette fin que le Secrétaire général a regroupé dans le Département du développement économique et social toutes les entités travaillant dans les secteurs économique et social à New York. Le Département s'acquitte de l'ensemble du mandat que les gouvernements lui ont confié, dans tous les domaines, y compris des sociétés transnationales et leur rôle important dans l'investissement privé direct, le transfert de technologie et le commerce, de même que dans l'application de la science et de la technique au développement. Plus généralement, le Secrétaire général a souligné qu'il fallait lier plus étroitement le développement économique et social à la recherche de la paix et à la diplomatie préventive. On observe de par le monde une multiplication effrayante des crises, de sorte qu'une conception plus systématique de l'alerte rapide, concernant une crise économique ou sociale, doit être appliquée pour aider le Secrétaire général, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité à prendre les décisions voulues. Le Département pourra y apporter une contribution importante par la collecte et l'analyse des données, en coopération avec d'autres.

13. Au sujet des activités opérationnelles de développement, il importe que les Etats Membres gardent à l'esprit le rôle fondamental et objectif de l'ONU en tant que fournisseur d'une assistance technique gratuite aux pays en développement, à l'appui de leur programme national de développement. L'un des objectifs de la Décennie est de renforcer la coopération internationale pour le développement. On ne saurait trop souligner, dans cet esprit, l'importance d'une croissance stable et prévisible des apports de ressources.

14. Il est temps que les Etats Membres prennent conscience de la gravité dévastatrice de la situation dans laquelle se trouve la plus grande partie de l'Afrique tant sur le plan économique que social. On doit se demander pourquoi la communauté internationale semble avoir tant de mal à reconnaître les incidences très étendues de l'horrible tragédie que constituent, dans ce continent, la désintégration sociale, la violence, l'afflux de réfugiés, la famine et des souffrances humaines d'une ampleur sans précédent. Il ne suffit pas de produire un nouveau programme d'action pour l'Afrique. Tous les Etats Membres doivent s'engager pleinement à aider les pays de la région dans l'immédiat, tout en jetant les bases d'une croissance solide à plus long terme. Il est à espérer qu'ils agiront avec plus de hardiesse pour favoriser la reprise et la croissance en Afrique. Le Département consulte actuellement un certain nombre de gouvernements sur diverses initiatives propres à mobiliser les ressources de tout le système des Nations Unies et des programmes bilatéraux en faveur d'une action urgente; il faut citer aussi diverses nouvelles initiatives des institutions de Bretton Woods.

15. Le rôle de l'ONU dans les affaires politiques et économiques mondiales n'a jamais été plus crucial. Les décisions que prendront la Commission et l'Assemblée générale détermineront la mesure dans laquelle l'Organisation pourra s'acquitter du rôle que l'on attend d'elle en cette période de transition sans précédent de crise et d'espoir. Le Département quant à lui est prêt à appuyer sans réserve les efforts de la Deuxième Commission.

/...

16. M. ZAMAN (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77, dit que l'économie mondiale a connu, pendant la guerre froide, une expansion considérable qui a surtout profité aux pays développés. En outre, la récession actuelle et les perspectives incertaines concernant la croissance du commerce international compromettent les efforts de stabilisation et de réforme économique des pays en développement qui, en raison de la mondialisation de l'économie, sont plus que jamais affectés par les perturbations économiques internationales. Face à cette situation, l'effort d'ajustement doit avoir un caractère plus universel. Les programmes d'ajustement rigoureux auxquels se soumettent les pays en développement devraient être complétés par des changements structurels à l'échelon international. Les pays industrialisés doivent s'efforcer de supprimer les rigidités structurelles, réduire les taux d'intérêt à long terme par des mesures de stabilisation budgétaire et harmoniser les politiques économiques en vue de favoriser la croissance internationale, sinon les efforts des pays en développement n'aboutiront à rien. La crise récente qui a frappé les marchés financiers et monétaires en Europe démontre l'importance capitale de la coordination des politiques à l'échelle mondiale. La discipline budgétaire plus grande des uns doit être compensée par une politique d'expansion de la part des pays excédentaires et tout programme coordonné de relance doit comporter une augmentation des apports de ressources aux pays en développement. Dans cette optique, le Groupe des 77 propose que, dans le cadre de ses travaux, la Commission organise une réunion des représentants des institutions financières internationales, de l'OCDE et des sept principaux pays industrialisés (G-7), en vue de faire le point sur la crise financière récente et sur les mesures prises pour enrayer ses conséquences néfastes pour l'économie mondiale. Elle pourrait ainsi servir aussi de cadre à un échange de vues sur les problèmes d'actualité.

17. Les pays développés doivent faire preuve de volonté politique pour que les négociations d'Uruguay parviennent à une conclusion rapide et équitable. On ne cesse d'inciter les pays en développement à se plier aux règles de l'économie de marché mais, à l'exportation, leurs produits se heurtent aux barrières tarifaires et commerciales dressées par ceux-là mêmes qui leur imposent ce type d'économie. Aussi, ces pays insistent-ils pour que les principes de l'économie de marché soient également respectés dans les échanges internationaux. L'accès aux marchés des pays développés est indispensable à l'expansion du commerce international, principal moteur de la croissance et du développement. Il importe par ailleurs de prendre d'urgence des mesures, conformément au Programme intégré pour les produits de base, compte tenu du fléchissement général des prix des produits primaires en 1991, et d'aider les pays en développement tributaires de ces produits à diversifier leur économie.

18. Malgré la crise financière récente, le Conseil du commerce et du développement considère qu'il n'y a pas de pénurie concernant les dépôts d'épargne. Les pays en développement souhaitent donc que l'on s'entende à l'échelon international pour y accroître les flux financiers destinés au développement. Une campagne internationale semblable à celle qui a été menée en faveur de l'ex-Union soviétique, devrait être lancée. Il s'agit d'atteindre l'objectif de 0,7 % fixé pour l'APD, d'augmenter l'aide consentie

(M. Zaman, Pakistan)

sous forme de dons, notamment pour les programmes sociaux, d'alléger la charge de la dette, en particulier dans le cas des pays qui ont respecté scrupuleusement leurs engagements au prix de grands sacrifices pour leur population, et de faire en sorte qu'une plus grande part de l'investissement mondial soit effectuée dans les pays en développement.

19. S'agissant de la réforme du Conseil économique et social, le Groupe des 77 part du principe que la coopération internationale en matière de développement doit être envisagée globalement, au niveau macro-économique, et non pas faire l'objet d'examen fragmentés.

20. Pour ce qui est du suivi de la Conférence de Rio, il est indispensable que les pays développés respectent les engagements financiers qu'ils ont pris en indiquant, au moment de l'examen des mécanismes à mettre en place pour donner suite à la Conférence, le calendrier des versements qu'ils effectueront en vue de l'application du programme Action 21. Il convient de souligner à ce propos que la notion de développement durable repose sur le principe de l'équité non seulement entre les générations mais aussi entre les nations.

21. En ce qui concerne l'examen triennal d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement, les pays en développement rappellent que l'ONU joue un rôle inestimable en mettant ses compétences techniques à la disposition des pays en développement qui le lui demandent pour les aider à gérer leur développement. Il importe toutefois que l'Organisation mette immédiatement en oeuvre dans le cadre d'une action globale, les changements structurels énoncés par l'Assemblée générale, dans la résolution 44/211, notamment dans le contexte de la restructuration en cours dans les domaines économique et social. Les pays en développement souhaitent qu'un débat approfondi ait lieu sur les activités opérationnelles aux fins d'une utilisation efficace des ressources et d'une application coordonnée des programmes conformément aux priorités qui sont les leurs.

22. Sir David HANNAY (Royaume-Uni), parlant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, se félicite de ce que la confrontation ait cédé le pas à la coopération internationale, comme il ressort des résultats obtenus à la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement (CNUED) et à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

23. Au cours du premier semestre de 1992, l'économie des pays en développement semble avoir connu une certaine relance, et cette tendance devrait, selon les études du Fonds monétaire international, se poursuivre en 1993. Ces bons résultats sont en partie dus aux réformes structurelles et à des politiques macro-économiques prudentes. Dans les pays développés, par contre, les perspectives d'avenir demeurent incertaines et l'on ne peut que s'inquiéter des turbulences récemment enregistrées sur les marchés monétaires, qui indiquent qu'il faut resserrer les liens de coopération en vue de parvenir à une croissance à la fois non inflationniste et durable.

/...

(Sir David Hannay, Royaume-Uni)

24. L'on s'accorde aujourd'hui sur la nécessité d'établir des régimes démocratiques pluralistes qui respectent les droits de l'homme et favorisent l'entreprise privée. Le développement humain et l'allègement de la pauvreté sont, à cet égard, des objectifs fondamentaux. Leur réalisation suppose une bonne gestion de la chose publique, grâce à laquelle les pays en développement pourront mettre en place les dispositifs nécessaires à la coopération internationale et recevoir les apports d'aide dont ils ont besoin. Mais il faut aussi que la conjoncture économique, tant sur le plan national qu'international, soit favorable et que la libéralisation des échanges multilatéraux s'accompagne d'une réduction de la dette.

25. Malgré des progrès encourageants, de nombreux problèmes demeurent : pauvreté, SIDA, croissance démographique excessive, insuffisance des services d'enseignement de base et de soins de santé primaire, dégradation de l'environnement, guerres civiles et catastrophes naturelles qui posent un constant défi à l'ONU. Comme l'a relevé le Secrétaire général dans son excellent rapport sur l'activité de l'Organisation, il faut maintenant en adapter les structures de manière qu'elle soit en mesure de le relever.

26. Parmi les points à l'ordre du jour de la Deuxième Commission, il en est trois qui, de l'avis des Etats membres de la Communauté européenne, méritent une attention particulière : le suivi de la CNUED, les rapports entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

27. S'agissant de l'environnement et du développement, il faut définir au plus tôt les attributions de la Commission du développement durable. Pour être véritablement efficace, cette commission devra disposer de services d'appui qualifiés et compétents au sein du Secrétariat, qui assureront la coordination interinstitutions. Elle devra aussi faire preuve d'esprit novateur et s'assurer la pleine participation d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales, telles que la Communauté européenne. Enfin, elle devra éviter de s'enliser dans des débats stériles et répétitifs comme en connaissent tant d'autres organes subsidiaires du Conseil économique et social. Il serait d'ailleurs utile, à cet égard, qu'elle adopte, comme le Conseil, une approche fondée sur la segmentation des débats.

28. Les Etats membres de la Communauté européenne se félicitent de l'adoption, lors du Sommet planète Terre, de principes relatifs aux ressources forestières et ont déjà élaboré des plans en vue de leur application. Ils jugent aussi particulièrement importante la conclusion d'une convention sur la lutte contre la désertification au plus tard en juin 1994 et estiment que les négociations sur la question doivent se fonder sur les programmes énoncés dans le cadre du programme Action 21 et les travaux entrepris par les organismes du système depuis la Conférence de Nairobi de 1977. Il appartient à l'Assemblée générale de définir le cadre des négociations, qui devraient se dérouler selon le schéma retenu pour celles relatives à la Convention sur les changements climatiques.

(Sir David Hannay, Royaume-Uni)

29. Les décisions et principes adoptés à la Conférence de Rio ne pourront être suivis d'effets que si les pays honorent les engagements financiers qu'ils ont pris alors. La Communauté européenne a déjà alloué trois milliards d'écus au financement de projets qui s'inscrivent dans des secteurs clefs du programme Action 21 et concernent plus particulièrement l'allègement de la pauvreté, le transfert de technologie et la création de capacités institutionnelles. Elle fera appel, pour l'exécution de ces activités, aux compétences et à l'expérience des organisations non gouvernementales pertinentes.

30. La Communauté s'est également engagée à contribuer au Fonds pour l'environnement mondial, qui, une fois restructuré, devrait servir à financer toutes les activités relevant des conventions internationales relatives à l'environnement, conclues ou à conclure. Elle reconnaît aussi la nécessité de doter de manière adéquate l'Association internationale de développement (IDA) et continue d'examiner la possibilité d'augmenter les fonds consacrés à la protection de l'environnement.

31. Les mutations qui sont intervenues sur la scène internationale ces dernières années permettent enfin à l'Organisation de s'acquitter pleinement du rôle qui est le sien en vertu de la Charte. Il importe donc de rehausser l'efficacité de l'ONU dans les domaines économique et social. Pour ce faire, il faut définir de manière plus précise les attributions respectives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et poursuivre les réformes entreprises en application de la résolution 45/264. Il faut aussi repenser de façon radicale l'ordre du jour du Conseil, ce que cette résolution n'envisage pas. Il est en effet indispensable d'éviter tout double emploi et de faire en sorte que les travaux du Conseil soient essentiellement axés sur la coordination et l'orientation des politiques relatives aux questions de développement. Le Conseil doit continuer de s'acquitter de certaines tâches qui lui ont été confiées en vertu de la Charte, mais il n'est pas absolument nécessaire pour cela qu'il tienne des débats interminables.

32. Il convient également de jeter un regard neuf sur les activités opérationnelles de développement, lesquelles se sont, au fil des ans, développées de manière fragmentée, de sorte qu'elles ne répondent pas toujours aux besoins des pays en développement, et particulièrement des pays les moins avancés. Il importe donc que les divers organismes du système agissent de façon plus efficace et que les Etats Membres se préoccupent davantage de leur fonctionnement. Les Etats membres de la Communauté européenne sont convaincus de la nécessité d'un train de réformes, afin qu'ayant fait la preuve de son efficacité, le système puisse se voir allouer les ressources qui sont nécessaires à l'exécution des activités de développement. Ces réformes doivent permettre essentiellement d'améliorer l'exécution des programmes en vue de favoriser le développement humain et la lutte contre la pauvreté. Sur ce dernier point, la Communauté ne peut que se féliciter de la convergence croissante entre les organismes du système et ceux issus des Accords de Bretton Woods. Concrètement, au niveau des services centraux, il faut

(Sir David Hannay, Royaume-Uni)

s'accorder sur un ordre unique de priorités pour l'ensemble du système; sur le terrain, il faut mettre en place, pour chaque pays concerné, une stratégie commune axée sur le renforcement des capacités de manière à favoriser l'exécution nationale des projets et des programmes.

33. Nombreux sont les défis que l'Organisation devra relever au cours des années à venir. Les réformes institutionnelles entreprises et à entreprendre lui permettront de mieux s'acquitter de sa tâche, mais à la seule condition d'être assorties de mesures concrètes en faveur de la lutte contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement.

34. M. LAOURI (Algérie) dit que les mutations majeures intervenues durant ces dernières années dans les relations politiques internationales n'ont pas entraîné, comme on l'espérait, de changements politiques semblables dans le domaine du développement économique et social. Alors que les pays développés continuent à connaître des rythmes de croissance économique régulièrement élevés, les pays en développement subissent aujourd'hui la plus longue période de récession, voire de régression économique jamais connue depuis leur accession à l'indépendance politique. Cela risque de substituer aux contradictions Est-Ouest d'hier une nouvelle forme de confrontation entre le Nord et le Sud, porteuse de graves menaces pour la paix. Le fardeau écrasant de la dette extérieure, les difficultés d'accès aux marchés des pays développés, la hausse des taux d'intérêt, la détérioration des termes de l'échange, la réduction des flux de capitaux et d'investissements continuent à hypothéquer tout effort de développement. A cela s'ajoute le risque bien réel de voir la communauté internationale se désintéresser des pays du Sud au profit des pays d'Europe centrale et orientale, en dépit des assurances fournies à ce sujet à la session de haut niveau du Conseil économique et social de juillet 1991. Dans ce contexte défavorable, l'introduction par nombre de pays en développement de réformes économiques audacieuses et la mise en oeuvre, souvent au prix de coûts sociaux très élevés menaçant leur stabilité interne, de programmes d'ajustement structurel très rigoureux ne sauraient avoir de sérieuses chances de succès sans un assainissement rapide du climat économique international et une relance de la coopération internationale. C'est le cas particulièrement en Afrique, où la situation est très préoccupante, malgré les efforts qu'elle entreprend. Les tentatives de relance de la croissance économique sur le continent africain n'ont pas en effet encore de résultats sensibles, en raison principalement du non-respect des engagements pourtant librement consentis par la communauté internationale.

35. Les actions suivantes paraissent donc impératives : prendre les mesures qui s'imposent pour mettre rapidement fin à la récession prolongée du monde industrialisé, favoriser l'institution d'un système commercial international ouvert, transparent, réglementé et non discriminatoire par la conclusion des négociations d'Uruguay, concevoir des arrangements spécifiques de réévaluation des cours des produits de base, dégager des solutions durables au problème de la dette extérieure. Cependant, toute action ou stratégie internationale de développement serait inefficace et illusoire si elle ne reposait pas sur une

(M. Laouri, Algérie)

assise financière solide et stable à la mesure des objectifs à atteindre. Dans ce contexte, la délégation algérienne est favorable à la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement.

36. La Conférence de Rio a amplement démontré que la protection et la préservation de l'environnement passent avant tout par la promotion d'un développement et d'une croissance soutenus. Il faut pour cela que les pays développés s'acquittent des engagements convenus et de leurs responsabilités historiques en mobilisant des ressources additionnelles substantielles et en facilitant le transfert des technologies écologiquement rationnelles à des conditions préférentielles et non commerciales. La Commission sur le développement durable devrait déjà être mise sur pied pour appliquer la Déclaration de Rio et le programme Action 21. Par ailleurs, les mesures décidées et les instruments juridiques adoptés à Rio seraient incomplets si n'était élaborée rapidement une convention pour la lutte contre la désertification, en particulier en Afrique.

37. Le processus de restructuration en cours dans les secteurs économique et social revêt une importance toute particulière. La résolution 45/264 de l'Assemblée générale énonce les principes et orientations qui doivent régir cette restructuration, à quoi tous les Etats doivent concourir. Il faut rendre l'ONU plus efficace et plus démocratique, plus capable, enfin, d'assumer effectivement son rôle en faveur d'un développement économique et social équitablement partagé. La restructuration du Secrétariat et des secteurs économique et social de l'ONU, la revitalisation du Conseil économique et social et la relance des activités opérationnelles de développement sont de nature à conférer à l'action multilatérale davantage de crédibilité et d'efficacité et à faciliter l'émergence d'une volonté collective.

38. Ces efforts ne doivent pas pour autant cacher le nécessaire approfondissement de la coopération entre les pays du Sud. Ceux-ci doivent tirer avantage de leurs complémentarités, mobiliser leur potentiel et tisser des liens fondés sur l'avantage mutuel et la solidarité, par exemple dans le cadre d'accords d'intégration économique à l'échelon sous-régional et régional. Dans cet esprit, l'Algérie oeuvre avec conviction à la construction d'un ensemble maghrébin qui saura mettre à profit ses dimensions, son homogénéité et ses ressources pour relever les défis multiples auxquels sont confrontés les différents pays, notamment celui du développement. Elle cherche à faciliter l'émergence et la promotion d'une aire de coopération à l'échelle de l'Afrique dans le cadre du Traité de la Communauté économique africaine signé à Abuja, en juin 1991. Mais ces efforts d'intégration sous-régionale et régionale ne pourront que compléter les relations économiques internationales et ils doivent être soutenus par un engagement vigoureux de la communauté internationale tout entière.

39. L'Algérie a entrepris un programme de réformes économiques de grande envergure, difficile mais nécessaire, et qui va bien au-delà d'un simple

(M. Laouri, Algérie)

ajustement conjoncturel. Plusieurs instruments législatifs novateurs ont déjà été adoptés, qui ouvrent des perspectives prometteuses en matière de promotion des exportations, de compétitivité, d'investissement privé, de libéralisation des prix et des changes. Malgré un climat économique international défavorable, l'Algérie cherche à approfondir et à parachever cette expérience et compte pour cela sur la coopération de ses partenaires.

40. M. SERALE DI CERISANO (Argentine), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que, face à la globalisation des marchés et à l'intense concurrence qui y règne, la notion d'interdépendance prend tout son sens et la coopération internationale devient indispensable à la croissance économique, au développement et à l'élimination des facteurs externes qui entravent la croissance d'une manière générale et celle des pays en développement en particulier. La perception nouvelle que l'on a de ce phénomène a conduit à l'adoption d'un certain nombre de documents, parmi lesquels la Déclaration sur la coopération économique internationale adoptée à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'Engagement de Carthagène, conclu à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les accords conclus dans le cadre de la CNUED.

41. Les problèmes de développement ne peuvent être envisagés que sous un angle global et du point de vue structurel. Pour le Groupe de Rio, l'ONU et, a fortiori, la Deuxième Commission constituent l'instance où, par excellence, ces questions doivent être débattues. Il importe que les tâches de l'Organisation en matière de maintien de la paix ne s'effectuent pas au détriment de la lutte contre la pauvreté, de la relance économique et du renforcement de la coopération multilatérale internationale. La véritable diplomatie préventive est celle qui tient pour essentiel le développement économique et social. Il faut donc accorder aux questions de développement la même priorité qu'à celles relatives à la sécurité internationale. Il faut aussi tirer pleinement parti des moyens dont l'Organisation dispose en matière de coordination et de ses capacités sur le plan intersectoriel. Il faut encore promouvoir une politique cohérente aux termes de laquelle le Conseil économique et social jouerait le rôle central qui lui est dévolu en vertu de la Charte. Il faut enfin appuyer cette politique par le biais des activités opérationnelles du système.

42. La coordination des politiques macroéconomiques et la relance de l'économie revêtent pour les pays du Groupe de Rio une importance capitale. Or, alors que les pays en développement procédaient, au prix d'un effort considérable et de grandes souffrances, à la libéralisation et à la restructuration de leur économie, les pays industrialisés ont continué de fonctionner avec d'énormes déficits budgétaires, de subventionner des secteurs non performants et d'ériger des barrières tarifaires et autres qui portent préjudice aux exportations des pays en développement. Ces asymétries mettent en péril la viabilité des efforts déployés par ces derniers et menacent la stabilité politique, économique et sociale. La relance économique et le développement exigent non seulement l'adoption de politiques nationales

(M. Sersale di Cerisano, Argentine)

appropriées, mais encore une conjoncture économique propice sur le plan international, ce qui, malgré les propos optimistes de certains, n'est pas le cas aujourd'hui.

43. En ce qui concerne le commerce international, alors que les pays du Groupe de Rio mettent en pratique les principes d'une ouverture des marchés et de la libéralisation des échanges, les pays développés ne réussissent à s'entendre que sur des déclarations d'intention. Or, aujourd'hui plus que jamais, des mesures concrètes sont indispensables. Face au protectionnisme et à ses effets néfastes, le Groupe de Rio lance un appel aux pays industrialisés pour qu'ils fassent preuve de volonté politique et mènent à bien les négociations multilatérales d'Uruguay. L'aboutissement de ces négociations, qui entraînerait de nouvelles perspectives pour le commerce mondial, permettrait à tous les pays de procéder à une redistribution des ressources et de relancer l'économie mondiale.

44. Le Sommet planète Terre a permis de prendre conscience de ce que la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles n'étaient pas incompatibles avec le développement économique, mais en étaient bien plutôt complémentaires. Il faudra cependant repenser les modalités de la coopération internationale si l'on veut que le respect de l'environnement mondial ne se fasse pas au détriment de la justice économique et sociale. Sur le plan immédiat, et pour donner suite aux engagements pris lors de la CNUED, il faut mettre en place la Commission du développement durable, qui devra veiller à l'exécution des programmes et activités prévus dans le cadre du programme Action 21.

45. Le Groupe des 77 est à l'origine des efforts de revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, revitalisation qu'il convient de poursuivre aujourd'hui en définissant les attributions respectives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. La rationalisation de l'ordre du jour du Conseil est prévue par la résolution 45/264 et le Groupe des 77 formulera des propositions à ce sujet. Il faut, en ce domaine, être guidé par les résolutions de l'Assemblée et par le souci de voir le Conseil rationaliser ses travaux afin qu'il puisse s'acquitter pleinement de la tâche qui lui est confiée en vertu de la Charte.

46. Pareillement, l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, en application de la résolution 44/211, devra se faire de manière cohérente et être intégré au processus de restructuration des domaines économique et social. Les négociations sur ces deux points devront être articulées avec soin.

47. M. Mc KINNON (Nouvelle-Zélande) souligne que les perspectives économiques et sociales de tous les Etats Membres de l'ONU sont liées à l'issue des négociations d'Uruguay. Un règlement dépend essentiellement de la capacité des deux principales puissances économiques, à savoir les Etats-Unis et la Communauté européenne, de parvenir à un accord. Le choix est clair : ou bien

(M. Mc Kinnon, Nouvelle-Zélande)

maintenir le système de règles commerciales internationales péniblement mis au point au cours des 50 dernières années, et éliminer progressivement les pratiques restrictives et les subventions à l'exportation, ou bien ne rien faire et voir se multiplier les litiges, qui saperont les fondements mêmes du système, créant un climat de méfiance qui pourrait à nouveau polariser la politique mondiale.

48. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a reconnu que les problèmes dans ces deux domaines ne pouvaient être réglés que dans une perspective mondiale. Action 21 couvre pratiquement tous les aspects du programme économique et social de l'ONU. Les chapitres institutionnels définissent un cadre visant à réorienter les activités des institutions internationales, qui contribuera à la réalisation des objectifs d'un développement durable.

49. En ce qui concerne les arrangements institutionnels, l'Assemblée générale devra, à la session en cours, prendre une décision concernant la structure et le fonctionnement de la Commission sur le développement durable; cet organe devra être une institution dynamique permettant aux gouvernements d'adopter, par le biais du système des Nations Unies, une approche intégrée des activités liées au développement et à l'environnement. Il aura un rôle clef à jouer dans la promotion du processus de la CNUED et devra être largement représentatif pour s'acquitter pleinement de son mandat.

50. Le chapitre 38 d'Action 21 contient le cadre général d'action. Il définit les responsabilités respectives des divers organismes des Nations Unies et décrit les réformes à entreprendre.

51. En ce qui concerne les questions sectorielles, l'Assemblée devra établir un cadre pour l'élaboration d'une convention visant à lutter contre la désertification. S'il n'affecte pas directement tous les pays, ce fléau devra être éliminé si l'on veut parvenir à un développement durable global. Pour la région du Pacifique, la question connexe de l'eau douce est une préoccupation majeure dans ce contexte général.

52. Depuis 1989, des progrès importants ont été réalisés en vue de mettre un terme à la pratique destructrice de la pêche pélagique aux grands filets dérivants. Il importe que les résolutions de l'Assemblée générale sur cette question soient pleinement appliquées. En outre, la surexploitation des ressources de la haute mer peut avoir des effets dévastateurs sur les ressources des zones économiques exclusives, qui sont d'une importance cruciale pour le développement économique des Etats côtiers et insulaires. Il faut donc se féliciter que la CNUED ait décidé de convoquer une conférence pour examiner ce problème.

53. Action 21 reconnaît que les Etats insulaires en développement sont confrontés à des problèmes spécifiques, ce dont se félicite la Nouvelle-Zélande. La première conférence mondiale sur le développement

(M. Mc Kinnon, Nouvelle-Zélande)

durable de ces pays permettra d'identifier les stratégies leur permettant de se développer sur une base durable.

54. Les deux principaux acquis de la CNUED sont la Convention-cadre concernant les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique, instruments que la Nouvelle-Zélande a signés à Rio de Janeiro. Ces deux accords offrent une bonne base d'action et l'Assemblée devra, à la session en cours, identifier les domaines où d'autres efforts seront nécessaires. La Nouvelle-Zélande continuera par ailleurs à participer activement aux négociations visant à renforcer les mesures internationales contre l'appauvrissement en ozone.

55. La Conférence de Rio a placé l'environnement et le développement au premier rang des préoccupations de la communauté internationale. Il faudra maintenant prendre des mesures afin de contribuer à satisfaire les besoins des générations présentes et futures dans ces deux domaines.

56. La Deuxième Commission doit également examiner la question de la réforme des mécanismes économiques et sociaux de l'ONU, laquelle contribuera à la réalisation des objectifs d'Action 21. Il s'agit principalement de bien répartir les responsabilités entre les divers organismes des Nations Unies et de renforcer l'efficacité de l'Organisation dans le domaine du développement économique et social. Il importe, dans ce contexte, de définir clairement les objectifs et d'examiner concrètement les meilleurs moyens de les atteindre.

57. S'agissant des activités opérationnelles, tous les pays sont confrontés à un nombre croissant de demandes concernant leurs ressources, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'économie et du développement. Ils doivent sans cesse financer de nouvelles activités avec des ressources de plus en plus limitées. Le système des Nations Unies doit les aider à relever ces défis et poursuivre, au niveau opérationnel, des activités en faveur des pays en développement notamment. L'ONU doit prouver qu'elle peut fournir une assistance ciblée à un coût raisonnable et plus généralement qu'elle appuie les objectifs de tous ses membres en matière de politique et de développement. Les activités opérationnelles de développement y contribuent efficacement, même si de nouveaux défis continuent de mettre à l'épreuve la détermination collective. Au cours des derniers mois par exemple, la question de la conditionnalité de l'aide a fait l'objet de nombreux débats; il s'agit d'un domaine où la Nouvelle-Zélande considère qu'il faut adopter une approche souple et coopérative. Il s'agit de traduire dans les faits la notion de développement équitable et durable. Il faut, à ce sujet, rappeler que les principaux atouts de l'ONU dans les domaines économique et social tiennent à sa neutralité, son impartialité et son attention aux particularismes culturels.

58. L'examen triennal de l'année en cours permet de déterminer si les politiques et stratégies adoptées trois ans auparavant ont conservé leur validité et si les populations les plus défavorisées des pays en développement en tirent avantage. Il permet également d'intégrer les recommandations de la CNUED dans les activités opérationnelles de l'ONU.

(M. Mc Kinnon, Nouvelle-Zélande)

59. Le dernier examen triennal a fourni un cadre solide aux efforts ultérieurs en matière de réforme. La résolution 44/211 de l'Assemblée générale a résisté à l'épreuve du temps et conserve sa validité. Mais l'examen de l'année en cours doit identifier les nouvelles mesures qui amélioreront l'efficacité du système opérationnel.

60. Le processus d'examen devrait être axé sur la programmation, l'utilisation des capacités nationales, la décentralisation et le renforcement du système des coordonnateurs résidents. Il importe notamment que l'ONU adopte, au niveau opérationnel, des méthodes de gestion rigoureuses et saines, qui offrent une plus grande transparence et prévoient des dispositions plus rigoureuses en matière d'obligation redditionnelle. La gestion des activités opérationnelles pourrait être considérablement améliorée si le Conseil économique et social assumait les fonctions d'un conseil du développement international. La Nouvelle-Zélande émet toutefois des réserves quant à la question de savoir si des organes restreints permettraient d'améliorer l'efficacité de la gestion. La diversité croissante des intérêts doit être présentée au sein des organes directeurs pour que ces derniers atteignent leurs objectifs.

61. La Deuxième Commission doit adopter une approche coordonnée à l'échelle du système en ce qui concerne les questions d'environnement et de développement aux niveaux international et national. La mise au point de mesures d'application pour le programme Action 21 exigera de tous persévérance, coopération et vision.

62. M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande) constate que les réalités de l'économie et du développement exigent une approche nouvelle de la coopération mondiale qui soit ouverte et fondée sur une volonté véritable d'établir un partenariat mondial. Il faut rejeter les politiques économiques axées sur des intérêts à courte vue, qui ne peuvent assurer une croissance durable pour les générations futures, ni contribuer à la paix, à la sécurité et à la prospérité. Il faut donc que les pays revoient leur conception du développement et modifient leurs politiques nationales afin de parvenir à un développement mondial durable, d'établir un système commercial mondial libre et équitable, de renforcer la coopération régionale et d'accroître l'efficacité de l'ONU.

63. Cette nouvelle conception de la coopération mondiale exige également que l'on tienne compte des nouvelles prémisses fondées sur les quatre formes de l'indivisibilité entre la paix et la prospérité, la sécurité politique et économique, la démocratie et le développement, de même que la protection de l'environnement et le développement durable. Il est encourageant de constater à ce sujet le consensus auquel sont parvenus les participants à la huitième session de la CNUCED à Cartagena et la Conférence de Rio de Janeiro.

64. Manifestant son attachement au programme Action 21, la Thaïlande a déjà pris un certain nombre de mesures concrètes dans les domaines juridique et administratif, notamment, afin de transformer en réalité les principes sur la sylviculture, la Déclaration de Rio, et la Convention sur la diversité

/...

(M. Pibulsonggram, Thaïlande)

biologique. A l'échelle internationale, il faut renforcer la coopération multilatérale, afin de parvenir à un développement durable, domaine où l'ONU joue un rôle primordial. La mise en oeuvre d'Action 21 exige de coordonner les programmes de travail des divers organismes des Nations Unies dans le domaine du développement. Il faut en effet mettre un terme à l'approche sectorielle suivie jusqu'à présent et faire en sorte que les activités de développement des Nations Unies se déroulent dans un cadre global et multidisciplinaire.

65. Afin de renforcer le mécanisme institutionnel de l'ONU dans ce domaine, la délégation thaïlandaise appuie la création de la Commission sur le développement durable en tant qu'organe de coordination et de contrôle de l'application d'Action 21. Le développement durable ne deviendra réalité que si les conditions économiques internationales sont favorables. Il est donc impératif que tous les pays établissent des règles détaillées, claires et efficaces régissant le commerce international. Dans ce contexte, l'achèvement des négociations d'Uruguay permettrait d'établir des relations commerciales internationales saines, équilibrées et constructives. La Thaïlande attache une grande importance au succès de ces négociations et demande instamment aux parties intéressées d'intensifier leurs efforts afin de parvenir rapidement à un accord. Un règlement faciliterait en effet considérablement l'action entreprise par les pays en développement afin de libéraliser leur économie; il est à espérer que, dans ce contexte, des règles et principes seront élaborés, qui permettront d'établir des relations commerciales multilatérales plus équitables et, partant, de renoncer aux mesures protectionnistes et unilatérales en ce qui concerne les différends commerciaux.

66. Le principe de la libéralisation du commerce devrait également constituer le fondement de toutes les politiques en matière de coopération régionale. Ce type de coopération est un long processus, auquel la Thaïlande a activement contribué en Asie du Sud-Est et dans la région Asie-Pacifique. En Indochine, par exemple, elle a accordé la priorité au renforcement de ses relations économiques et techniques avec le Laos, le Viet Nam et le Cambodge, dans le cadre d'un partenariat fondé sur l'égalité. Elle est également prête à s'associer aux efforts visant à rétablir la paix et la prospérité dans cette région. Dans le cadre de l'ANASE, la Thaïlande et ses partenaires ont décidé de créer une zone de libre-échange, qui devrait accroître les courants commerciaux et les investissements dans l'ensemble de la région. Elle s'efforce également de renforcer la coopération entre les pays de la région Asie-Pacifique.

67. Un bon moyen de promouvoir la coopération mondiale est de renforcer le partenariat régional. Il faut donc encourager la coopération interrégionale en tant qu'étape vers une coopération internationale accrue et empêcher ainsi l'émergence de blocs économiques et commerciaux régionaux à caractère exclusif. Il est à espérer que les autres groupements régionaux adopteront eux aussi des approches d'ouverture. A ce sujet, le Gouvernement thaïlandais souhaiterait que soit examinée une possible association entre la zone de

(M. Pibulsonggram, Thaïlande)

libre-échange de l'ANASE et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) dans le cadre de la coopération économique Asie-Pacifique. Il souhaiterait également renforcer sa coopération avec d'autres organisations régionales comme la Communauté européenne.

68. Au niveau multilatéral, l'ONU devrait jouer un rôle dirigeant dans la promotion de la coopération économique internationale et en matière de développement. L'indivisibilité de la sécurité politique et économique est évidente; c'est pourquoi l'Organisation devrait mener ses activités de développement avec le même dévouement et la même diligence qu'elle le fait dans les domaines politique et de la sécurité. La délégation thaïlandaise appuie donc les résolutions 45/264 et 46/235 de l'Assemblée générale sur la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social, de même que les initiatives récemment prises à ce sujet par le Groupe des 77 et l'ANASE.

69. Il est impératif que la restructuration de l'ONU dans les domaines économique et social contribue à la réalisation des nobles objectifs de la Charte, et notamment "à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

70. M. NEBIE (Burkina Faso) note l'évolution accélérée des relations internationales, et souligne que la priorité naguère accordée à l'équilibre de la terreur et aux luttes idéologiques n'est plus justifiée, et qu'une nouvelle priorité s'impose à tous les pays : la recherche de l'équilibre dans le développement, tant sur le plan interne qu'international, fondée sur une nouvelle solidarité et un nouvel esprit de coopération et surtout, sur la volonté politique indispensable pour relever le défi du XXI^e siècle.

71. Si les résultats de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'ont pas donné entière satisfaction aux pays en développement, du moins l'esprit qui a inspiré l'Engagement de Carthagène devrait-il, à l'avenir, permettre à la CNUCED de s'acquitter au mieux de son mandat. L'intervenant souhaite que les nouvelles commissions permanentes et les groupes de travail mis en place prennent rapidement des mesures afin de promouvoir le commerce Nord-Sud dans le cadre d'un système équitable, qui doit permettre aux pays en développement d'obtenir les devises nécessaires pour relancer leur économie, et de combattre la pauvreté. Le Burkina Faso, particulièrement attaché au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90, lance un appel pour que les promesses faites à Carthagène se traduisent par des actes.

72. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a aiguisé les consciences sur la nécessité de préserver la planète et de prendre en compte la dimension "environnement" dans tout projet de développement. Malgré les divergences sur les priorités et sur les moyens, les textes adoptés à Rio sont porteurs d'espoir. Le Burkina Faso souhaite notamment que la Commission sur le développement durable se mette rapidement au travail, avec les appuis et les moyens nécessaires pour exécuter effectivement et

(M. Nebie, Burkina Faso)

intégralement les décisions prises à Rio. Il se félicite également de l'élan de solidarité par lequel la communauté internationale a accepté le principe de l'élaboration d'une convention internationale pour lutter contre la désertification, particulièrement en Afrique. Cet instrument devra définir des engagements clairs et précis dans les domaines technique et financier.

73. Troisième fait marquant de l'année 1992, la session de fond du Conseil économique et social a abouti à une convergence de vues sur la nécessité de relancer d'urgence l'économie mondiale, sur le lien entre le développement durable et l'élimination de la pauvreté et sur l'insuffisance de l'aide au développement. Elle a également abordé la question importante de la restructuration du Conseil. En revanche, le débat de haut niveau n'a pas débouché sur des propositions concrètes. Le Burkina Faso souhaiterait qu'il aboutisse, à l'avenir, à des engagements entre le Nord et le Sud. Par ailleurs, il souhaiterait voir une meilleure coordination des activités de développement, grâce à un resserrement des liens entre les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies.

74. En ce qui concerne le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique, que l'Assemblée générale a adopté à sa quarante-sixième session, après avoir constaté l'échec du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, le Burkina Faso souhaite également qu'il se traduise rapidement, après une année consacrée à l'information de la communauté internationale, par des actions concrètes.

75. De même, les problèmes de la dette, de la population et de l'énergie demandent, de la part de la Commission, des propositions concrètes. Dans ces domaines comme dans les autres, celle-ci doit faire preuve de volonté politique car l'expérience prouve que les résolutions de l'ONU peuvent être pleinement mises en oeuvre lorsque cette volonté existe.

76. M. LOEIS (Indonésie) souligne l'importance primordiale prise par les questions économiques dans la période de l'après-guerre froide, faisant observer que le développement et l'élimination de la pauvreté sont devenus les problèmes les plus urgents auxquels la communauté mondiale doit accorder une attention prioritaire.

77. Toutefois, malgré ce regain d'intérêt porté à la croissance des pays en développement, l'Indonésie demeure vivement préoccupée par le fait que l'économie mondiale, anémiée, traverse la période de récession la plus grave depuis la seconde guerre mondiale et par les effets néfastes d'une telle situation sur ces pays. En 1991 en effet, la production mondiale a diminué, pour la première fois en plus de 40 ans. Les pays en développement ont en général été gravement affectés et, à quelques exceptions près, continuent de stagner. L'Afrique est le continent le plus durement touché, tandis que, dans les pays dont l'économie est en transition, la situation demeure des plus précaires. Les disparités et les incertitudes sont toujours aussi nombreuses et l'écart entre les pays riches et les pays pauvres continue à se creuser

/...

(M. Loeis, Indonésie)

alors que le tissu politique et social de nombreux pays en développement est soumis à de fortes tensions. On constate, par ailleurs, une détérioration générale des relations économiques internationales. Le blocage des négociations d'Uruguay risque de susciter une vague de protectionnisme et des mesures d'encadrement du commerce. Les courants financiers en faveur du développement n'ont cessé de se contracter et la charge de la dette affectant de nombreux pays en développement n'a pas fait l'objet de mesures appropriées. Au contraire, on continue d'assister à des transferts de ressources des pays en développement vers les pays développés et les institutions financières internationales, tandis que l'aide publique au développement s'accompagne de plus en plus souvent de clauses de conditionnalité.

78. Face à ces contraintes, le développement, tâche toujours redoutable, devient de plus en plus difficile. Il est reconnu que le développement et l'élimination de la pauvreté incombent principalement à chaque Etat souverain. La plupart des pays en développement orientent maintenant leur politique vers des stratégies axées sur la population elle-même et accordent plus d'importance à la mise en valeur des ressources humaines ayant pour ultime objectif l'amélioration de la condition humaine. Si, en cette époque d'interdépendance croissante, l'autonomie nationale est un aspect essentiel du développement durable, il est indispensable que les efforts d'ajustement déployés par les pays en développement reçoivent un appui complémentaire de l'extérieur; en outre, si le Nord industrialisé veut maintenir son niveau actuel de prospérité, il doit contribuer au développement et à la stabilité des pays du Sud. Mais l'établissement d'un tel partenariat mondial au service du développement exige un réexamen détaillé des fondements des relations socio-économiques mondiales. Sinon les assymétries qui entravent le progrès dans les pays en développement marginaliseraient leurs intérêts.

79. Afin de corriger ces déséquilibres et de promouvoir efficacement le développement, il est impératif que le Nord et le Sud s'associent dans un effort commun afin de restructurer équitablement le système économique international, objectif qui ne peut être atteint que dans le cadre de négociations constructives. La gestion de l'interdépendance devra s'effectuer sur la base de l'intérêt mutuel et de la responsabilité partagée.

80. L'émergence d'un tel consensus mondial en vue de rendre les relations économiques mondiales plus équitables devrait donner un nouvel élan au règlement des principaux problèmes de développement. Il importe, dans cet esprit, que les négociations d'Uruguay, actuellement dans l'impasse, aboutissent à un règlement équilibré. Car un développement équitable et la prospérité pour tous ne pourront être assurés que dans le cadre d'un système commercial international libre, ouvert, réglementé et non discriminatoire. Le malaise qui affecte les marchés des produits de base, dont les prix sont à leur niveau le plus bas, pourrait également être atténué par le biais de négociations concrètes. Il faudrait en même temps orienter la coopération internationale vers la diversification économique, en ce qui concerne notamment les pays dont l'économie repose sur un seul produit. L'Indonésie

(M. Loeis, Indonésie)

appuie à ce sujet la proposition tendant à convoquer une conférence internationale sur les produits de base.

81. La dette extérieure a nécessité d'importantes ponctions sur les ressources de nombreux pays en développement et sapé leurs efforts de développement. Il est donc urgent de trouver une solution globale et durable à ce grave problème, notamment en réduisant dans une large mesure l'encours et le service de tous les types de dette. L'Indonésie souscrit pour cette raison à la proposition tendant à créer une commission consultative sur la dette et le développement. Il est également indispensable d'accroître les flux financiers dans le domaine connexe du financement du développement. Toutefois, le système monétaire et financier international est loin de contribuer de manière appropriée au développement et conserve un caractère anti-démocratique. C'est pourquoi l'Indonésie approuve l'appel lancé par le Secrétaire général visant à convoquer une conférence internationale sur le financement du développement, afin de tenir compte notamment des besoins spécifiques des pays en développement durant la décennie en cours.

82. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement s'est caractérisée par un esprit de coopération manifeste. Le programme Action 21 reflète la volonté politique des gouvernements de prendre les mesures requises pour maintenir l'habitabilité de notre planète. La Commission sur le développement durable est ainsi chargée de faire progresser le programme, notamment sur les questions d'environnement et de développement. A ce sujet, la délégation indonésienne attache une grande importance à l'initiative prise par la Deuxième Commission de créer un groupe de travail ad hoc pour des consultations officielles. Les pays développés et les autres pays en mesure de le faire devraient prendre des engagements financiers initiaux afin de donner effet aux décisions de la Conférence de Rio et faire rapport à ce sujet à la session en cours.

83. En ce qui concerne les activités opérationnelles de développement des Nations Unies, il faudra accroître leur efficacité et améliorer l'exécution des programmes, en respectant les principes de neutralité et d'inconditionnalité. Mais l'important est d'accroître le volume global des ressources consacrées à ces activités sur une base prévisible et assurée.

84. L'ONU a un rôle unique à jouer dans le domaine du développement. Incarnant le multilatéralisme, elle est l'institution toute désignée pour instaurer un nouvel ordre mondial juste et équitable. Le processus de réforme et de revitalisation de l'Organisation devrait être transparent, démocratique et global. Une relation équilibrée devrait être établie entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et ce dernier devrait être renforcé de manière appropriée. De nombreux changements utiles ont déjà été introduits et des initiatives intéressantes ont été proposées en vue de revitaliser et de restructurer les secteurs économique et social. A ce sujet, les décisions concernant de tels changements doivent se fonder sur les principes et directives contenus dans la résolution 45/264 de l'Assemblée

(M. Loeis, Indonésie)

générale, et défendre les principes démocratiques qui sous-tendent le processus décisionnel de l'ONU. C'est pourquoi la délégation indonésienne souscrit aux demandes visant à renforcer la démocratisation de l'Organisation, et notamment à celles qui ont été exprimées au Sommet des pays non alignés qui s'est récemment tenu à Jakarta.

85. Avec la fin de la guerre froide, le monde s'est éloigné de la confrontation bipolaire. Il incombe maintenant à chaque pays de veiller à ce que cette période d'affrontement Est-Ouest ne soit pas remplacée par une division Nord-Sud. Car il est de l'intérêt de la communauté internationale de choisir la coopération multilatérale au service du développement dans le contexte d'un nouvel ordre mondial capable d'assurer la paix, la prospérité et la justice pour tous.

La séance est levée à 13 h 15.